

Territoriaux  
Agen-agglo

la  
cgt

# La Voix Agen Agglo

Octobre 2021 n°389

Journal édité par le syndicat CGT des fonctionnaires  
Territoriaux de l'agglomération d'Agen

## CONTACTS

Permanences au siège de la CGT – Bourse du Travail - 9 Rue Frères Magen – 47000 AGEN

Tel : 05 64 25 01 01 / 06 70 21 41 80

(E-mail) [territoriaux.agen@udcgt47.fr](mailto:territoriaux.agen@udcgt47.fr) (Site Internet) [territoriauxagen.wifeo.com](http://territoriauxagen.wifeo.com)

*Permanences tous les Mardis après-midi de 14h/18h et les Vendredis toute la journée*

**Le 5 octobre, soyons mobilisés pour nos salaires, nos emplois  
et nos conditions de travail et d'études !**

**Plaçons les revendications au cœur de la rentrée sociale**

Les organisations syndicales CGT- FO – FSU – Solidaires – FIDL – MNL –  
UNEF – UNL réunies le 30 août appellent à la mobilisation de l'ensemble des  
travailleur-ses du secteur privé et public et la jeunesse, **le mardi 5 octobre 2021**



## **Appel à la grève du mardi 5 octobre** **Des bonnes raisons de manifester**

Subissant depuis des années des politiques publiques d'austérité qui ont dégradé considérablement nos conditions de travail et notre pouvoir d'achat, les fonctionnaires et agents-es publics s'inscrivent dans des revendications portées sur le plan interprofessionnel, notamment :

- ✓ L'augmentation générale des salaires par la revalorisation du point d'indice et l'amélioration de la grille indiciaire, ainsi que des mesures fortes pour gagner l'égalité professionnelle
- ✓ L'arrêt des suppressions de postes et des recrutements partout où c'est nécessaire
- ✓ L'abandon du projet de loi 3DS, des restructurations et le maintien et le développement de services publics de proximité
- ✓ L'arrêt des emplois précaires et la mise en place d'un plan massif de titularisation et/ou de CDIisation
- ✓ L'engagement que la réforme portant sur un régime universel des retraites ou la remise en cause des régimes spéciaux soit abandonnée

**En cette rentrée, l'emploi est une des préoccupations essentielles des jeunes et du monde du travail**

**La précarité est en forte hausse** et malgré une opposition unanime, la mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage reste d'actualité.

**Le retour de la réforme des retraites** que nous avons combattue et empêchée revient à l'ordre du jour. Gouvernement et patronat veulent imposer de nouveaux reculs sur les retraites.

**Le chômage partiel** a provoqué la plupart du temps des baisses de rémunération importantes.

Trop de salarié.es ne voient aujourd'hui aucune perspective d'amélioration.

Les agent.e.s de la fonction publique attendent toujours et depuis des années des mesures salariales à la hauteur de la perte de leur pouvoir d'achat.

**Les jeunes** ont vu l'investissement dans les aides directes baisser ces dernières années. Le dernier recul en date étant la suppression du repas à 1 euro pour toutes et tous, dont nos organisations réclament le rétablissement.



## **LE ZELE DU MOIS**

### **La circulaire a dû prendre ses quartiers d'été !**

La circulaire du 5 juillet 2021 n'ayant pas circulé tout l'été, les agents se sont retrouvés fort dépourvus lorsqu'un jour de carence a été retenu sur leur fiche de paie suite aux effets secondaires du vaccin Covid19 alors que la circulaire stipulait bien un droit à l'ASA !

### **Retour CT du 17 septembre**

- Organigramme du service des sports, modifications apportées  
**Vote pour**
- Présentation du mode de gestion de la petite enfance, garder l'existant et poursuivre les DSP  
**Vote contre**
- Mise en place d'une caméra au CTM sur la sécurité des parkings  
**Vote abstention**
- Proposition des nouvelles règles de la prime au mérite  
**Vote Abstention**
- Utilisation de la messagerie professionnelle – protocole droit syndical  
Report sur une prochaine commission

#### **Questions diverses :**

- Postes en fin de contrat (demande le respect d'un délai d'un mois minimum pour prévenir l'agent)
- Agents de maîtrises lauréats reçues par la DRH (aucune avancée)
- Planification des futurs projets (répertoire des métiers, NBI...toujours en attente)
- Point sur le GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat)

### **Retour dialogue social**

- Augmentation nationale prévue des catégories C (les plus faibles revenus)
- Point sur le reliquat des horaires des ATSEMS – refus de la direction alors que l'autorité ne s'y opposait pas !
- Retour sur les revendications du service Nettoyement, une rencontre est prévue pour répondre aux questionnements notamment sur la prime d'insalubrité !
- Protocole droit syndical
- Organisation élections professionnelles – proposition du vote électronique
- Ecole des cadres
- Protocole COVID



## LA SÉCURITÉ SOCIALE CONNAÎTRE SON PASSÉ POUR DÉFENDRE SON AVENIR

Il y a soixante-quinze ans, en 1945, la Sécurité sociale est mise en place. Elle instaure une mise en commun d'une partie de la richesse produite par les travailleurs et travailleuses, gérée démocratiquement par ceux-ci et celles-ci et directement reversée aux personnes ayant des besoins sociaux (retraites, maladie, famille, accident du travail).

Si la Sécurité sociale reste encore un rempart contre les aléas de la vie, elle a toujours été la cible de nombreuses attaques qui l'ont considérablement affaiblie. Notre système de protection sociale n'est pas pour autant obsolète.

La Sécurité sociale, parce qu'elle fonctionne sur des principes opposés à ceux du marché, joue un rôle fondamental. Aujourd'hui, les fondements de la Sécurité sociale, bien que remis régulièrement en cause par les gouvernements successifs et le patronat, sont toujours d'actualité et sont plus légitimes que jamais. Face à la crise sanitaire, tout comme l'ensemble des fonctionnaires territoriaux, les hôpitaux publics et leurs personnels ont été, et sont encore, en première ligne, et ce malgré **les cures d'austérité imposées par les différents gouvernements successifs depuis plus de vingt ans.**

Constamment mise à rude épreuve, la Sécurité sociale a prouvé, une fois de plus, à travers la crise de la Covid-19, qu'elle est indispensable.

En 1928, une loi instaure le système d'assurances sociales qui organise une couverture pour la maladie, la maternité, l'invalidité, la vieillesse et le décès pour les salariées dont le salaire est inférieur à un plafond. Au début des années 1940, un système de protection sociale est en place, mais celui-ci n'est ni obligatoire ni général mais assurantiel. En pleine Seconde Guerre mondiale, le Conseil National de la Résistance, va rédiger un programme pour la France libérée incluant un «plan complet de Sécurité sociale visant à assurer, à tous les citoyens, des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail». Quelques mois seulement après la libération, les ordonnances des 4 & 19 octobre 1945 concrétise le projet de Sécurité sociale qui est «la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances, il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes». Elles aboutiront à la loi de «généralisation de la Sécurité sociale» adoptée le 22 mai 1946. Ces textes fondent le socle d'une protection sociale universelle, obligatoire et solidaire, puisqu'on y cotise à hauteur de ses moyens pour en bénéficier à hauteur de ses besoins.

